

LA FILIÈRE DES ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN (ABJ)

DONNÉES 2023

DATE D'EXTRACTION
DES DONNÉES : 05/2026

PRODUITS PRIS EN CHARGE ET LES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES

	Eco-organismes agréés	Année objective	Objectifs de collecte	Objectifs de réemploi	Objectifs de recyclage
CATÉGORIE 1 : outillages du peintre		2024	15 %	-	37 %
		2027	25 %	-	50 %
CATÉGORIE 2 : machines et appareils motorisés thermiques		2024	28 %	5 %	37 %
		2027	45 %	11 %	55 %
CATÉGORIE 3 : matériels de bricolage, dont outillage à main	 	2024	13 %	4 %	55 %
		2027	25 %	10 %	65 %
CATÉGORIE 4 : produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin	 	2024	13 %	2 %	40 %
		2027	20 %	5 %	55 %

CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE



ORGANISATION DE LA FILIÈRE

Mise en place par la loi AGECE, la filière REP **Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ)** est active depuis le 24 février 2022.

4 éco-organismes sont agréés pour la période 2022-2027 : **EcoDDS**, **EcoLogic**, **Ecomaison** et **Valobat**. La filière couvre 4 catégories de produits (détaillées ci-dessus), tandis qu'un organisme coordonnateur, l'OCABJ, est chargé de superviser les catégories 3 et 4.

La filière ABJ vise notamment à :

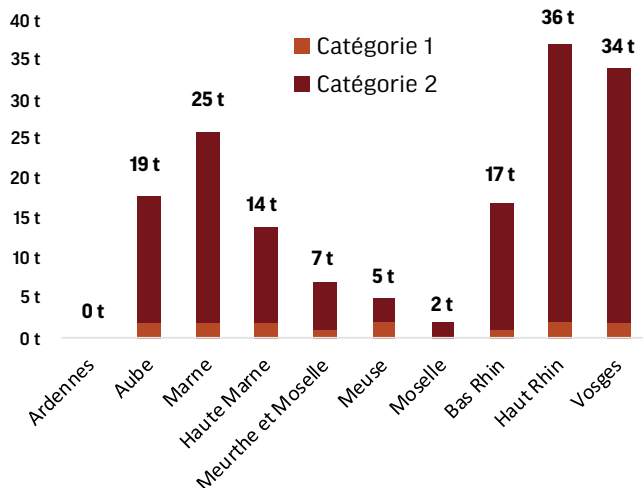
- Développer le réemploi et la réparation des ABJ, en lien avec les opérateurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) ;
- Développer de nouveaux canaux de collecte (ex : la reprise par les distributeurs).
- Développer le recyclage des produits qui ne pourraient être réemployés ou réutilisés.



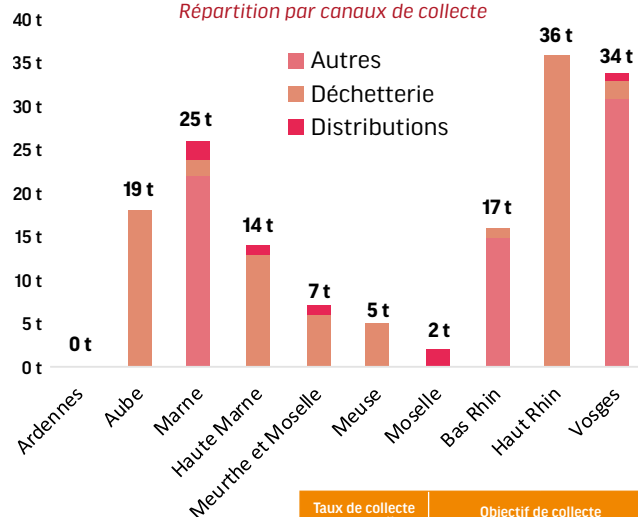
COLLECTE

En 2023, **160 tonnes** ont été collectées en **Grand Est**

Répartition par catégorie



Répartition par canaux de collecte



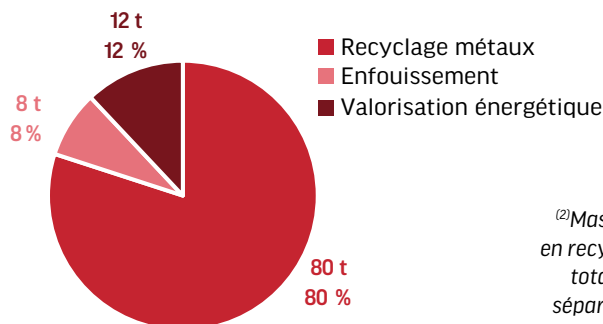
⁽¹⁾Tonnage collecté / tonnage mis en marché (N, N-1, N-2)
ND : données non disponibles en 2023 pour les catégories 3 et 4

	Taux de collecte national ⁽¹⁾	Objectif de collecte	
	2023	2024	2027
Catégorie 1	2 %	15 %	25 %
Catégorie 2	8 %	28 %	45 %
Catégorie 3	ND	13 %	25 %
Catégorie 4	ND	13 %	20 %

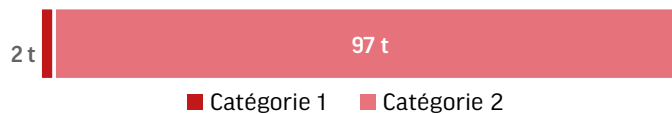
TRAITEMENT

En 2023, **99 tonnes** ont été traitées en **Grand Est**

Mode de traitement des ABJ traités en Grand Est



Catégories des ABJ traités en Grand Est



⁽²⁾Masse de déchets envoyés en recyclage après tri / Masse totale de déchets collectés séparément non réemployés de l'année en cours

	Taux de recyclage national ⁽²⁾	Objectif de recyclage national	
	2023	2024	2027
Catégorie 1	0,0 %	37 %	50 %
Catégorie 2	76,5 %	37 %	55 %
Catégorie 3	ND	55 %	65 %
Catégorie 4	ND	40 %	55 %

RÉEMPLOI / RÉPARATION

* Donnée provenant de l'Observatoire national du réemploi-réutilisation-réparation

En 2023, **47 tonnes** d'ABJ ont été réemployées / réutilisées en **Grand Est** (parmi les **51 tonnes** orientées vers du réemploi / réutilisation)

Les ABJ effectivement réutilisés / réemployés sont orientés à **100 %** vers les acteurs de l'ESS

6 structures de l'ESS sont sous convention pour le réemploi des ABJ sur la région

- ADEME-Tableau de bord Articles de bricolage et de jardin (ABJ)
- Bilan des données 2023 sur les articles de bricolage et de jardin (ABJ)

Plus d'informations sur climaxion.fr/observatoire-dechets



La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique

anticiper • économiser • valoriser

Financé par :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

GRAND EST
RÉGION
VERTE